

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3012

12 décembre 2012

SOMMAIRE

Alterna Global Hedge S.A. SICAF FIS ..	144558	Jos Balthasar Rénovation S.à r.l.	144545
Alterna Global Hedge S.A. SICAF FIS ..	144558	Kalifornia S.A.	144575
Altwies S.A.	144558	King Power Wine & Liquor S.à r.l.	144558
ARS.LU Sàrl	144530	La Luxembourgeoise de Restauration S.A.	144545
Baco Sàrl	144531	Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S. à r.l.	144544
BG Consulting S. à r.l.	144575	New Star Global Property Management (Luxembourg Four) S.à r.l.	144546
Cofinex S.A.	144532	New Star Global Property Management (Luxembourg Three) S.à r.l.	144547
Condor Courtiers & Conseillers S. à r.l. ..	144532	Pavas S.à r.l.	144546
Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l.	144566	PVM Investissements	144576
Cyrlux S.à r.l.	144533	Robert Laubach SA	144547
Euclid International S.à r.l.	144533	SAL.HI S.à r.l.	144547
Europro S.A.	144565	SAL.HI S.à r.l.	144547
Finex S.à.r.l.	144534	Schumacher-Goetzinger S.à r.l.	144548
GACSSOLUTIONS Luxembourg S.A. ..	144530	Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l. ..	144547
Gentilly Allende S.à r.l.	144548	Spinforge	144548
Geo Debt GP S.à r.l.	144536	Stena Carron Lux 2 S.à r.l.	144566
Geotex International SA	144545	Stodiek Ariane III S.A.	144555
Globeweb S.à r.l.	144565	Stodiek Ariane II S.A.	144548
G.S. Euroline S.A.	144534	Stodiek Ariane I S.A.	144548
Heros S.A.	144535	Symfo International S.A.	144555
Imaginations S.A.	144536	Um Gringert SPF S.A.	144556
Ingenium Engineering S.A.	144535		
Ingria Holding S.A. - SPF	144536		
J & Be International S.A.	144556		
Jdos S.à r.l.	144545		

ARS.LU Saràl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Agence Générale Raccogli & Schouller.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 201, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.213.

L'an deux mil douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. - Madame Pascale SCHOULLER, employée de banque, demeurant à L-7374 Bofferdange, 201, route de Luxembourg,

2. - Monsieur Armand RACCOGLI, agent d'assurances, demeurant à L-7374 Bofferdange, 201, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - La société à responsabilité limitée «ARS.LU SARL», ayant son siège à L-7374 Bofferdange, 201, route de Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 2033 du 16 août 2012 et elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 170.213.

II. - Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS, chacune, qui ont été entièrement souscrites et libérées par chacun des comparants pour moitié.

Les associés ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués et ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Unique résolution

Les associés décident d'ajouter une dénomination enseigne commerciale.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est complété comme suit:

«faisant le commerce sous la dénomination commerciale «Agence Générale Raccogli & Schouller»».

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de NEUF CENT CINQUANTE (950.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Schouller, Raccogli, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2012. Relation: MER/2012/2688. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150779/37.

(120199439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

GACSSOLUTIONS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.573.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le douze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société GACSSOLUTIONS N.V., une société constituée et existante sous le droit belge, établie et ayant son siège social au 66, Terbekehofdreef, B-2610 Wilrijk, inscrite au Répertoire national - Carrefour des Entreprises sous le numéro 0464 235 664, représentée par son administrateur-délégué M. Jan Van Der Henst,

ici représentée par M. Marc Van Hoek, expert-comptable, en vertu d'une procuration datée du 7 novembre 2012, laquelle procuration paraphée «ne varietur» restera jointe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée GACSSOLUTIONS Luxembourg S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 86.573, établie et ayant son siège social au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 21 mars 2002, publié auprès le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 19 juin 2002 sous le numéro 937.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, le 15 octobre 2008, publié auprès le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 novembre 2008 sous le numéro 2711.;

Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions ayant chacune une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-), entièrement souscrites et versé par l'actionnaire unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B71.529, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de la siège social de la Société au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. LAC/2012/53388. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150968/59.

(120198820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Baco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4121 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Fondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 81.191.

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Madame Anne WEBER, né le 6 juin 1950 à Schaerbeek (Belgique), et demeurant au 2, rue des Fondeurs à L-4121 Esch-sur-Alzette

2. Monsieur Yves FOUARGE, né le 9 janvier 1947 à Ixelles (Belgique) et demeurant au 16, rue des Maraîchers à F-94440 Marolles-en-Brie.

Les deux ici représentés par Monsieur Stéphane ROBERT, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon à L-8009 Strassen,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société "Baco, S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4121 Esch/Alzette, 2, rue des Fondateurs, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 898 du 19 octobre 2001.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier les dates de l'exercice social de la Société, qui débutera donc le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, et décident que l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 1^{er} avril 2012 se terminera le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier les articles 17 et 18 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

« **Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ROBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53428. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150798/47.

(120199173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Cofinex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 35.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2012150859/10.

(120198824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Condor Courtiers & Conseillers S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.387.

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CONDOR COURTIER & CONSEILLERS S.à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117 route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C,

numéro 231 du 26 février 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 636 du 19 juin 2004.

L'assemblée se compose de tous ses associés, à savoir:

- La société «TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A.» (société anonyme de droit luxembourgeois, sise à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.844),
- La société «TEAM CONSULT S.à r.l.» (société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sise à L-7340 Heisdorf, 24 rue de la Forêt Verte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.716),

Les deux ici représentées par Monsieur Stéphane ROBERT, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ceci exposé, les comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social avec effet au 1^{er} novembre 2012 à L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon, de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Capellen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ROBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53430. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150863/39.

(120199179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Cyrlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5408 Bous, 45, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Cyrille Juillard

Gérant

Référence de publication: 2012150875/14.

(120198908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Euclid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012150900/11.

(120198833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Finex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5817 Fentange, 3, rue des Chevaliers.

R.C.S. Luxembourg B 74.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150939/10.

(120198904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

G.S. Euroline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.687.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le douze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société de droit italien Gastaldello Sistemi Spa, établie et ayant son siège social au 16 Viale Artigianato, I-37064 Povegliano-Veronese, inscrite au Registre de Commerce de Vérone (Italie) sous le numéro 01934500230, représentée par son administrateur-délégué Fabio Gastaldello,

ici représentée par M. Marc Van Hoek, expert-comptable, en vertu d'une procuration datée du 2 novembre 2012, laquelle procuration paraphée «ne varietur» restera jointe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée G.S. EUROLINE S.A. S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 69.687, établie et ayant son siège social au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, le 8 mars 1999, publié auprès le Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 juillet 1999 sous le numéro 541.

- Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille deux cents Euros (EUR 32.200.-), représenté par trois cent vingt-deux (322) actions ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), entièrement souscrites et versé par l'actionnaire unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B71.529, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de la siège social de la Société au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. LAC/2012/53392. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150955/57.

(120198819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Heros S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012151000/13.

(120198801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Ingenium Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 96.968.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am dreizehnten Tag des Monats November.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) Ingenium Engineering S.A., mit Gesellschaftssitz in L-5444 Schengen, 5, Baachergass, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 96.968, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Notar Henri BECK mit dem Amtssitze in Echternach, am 7. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1305 vom 8. Dezember 2003 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß einer Urkunde von Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch vom 5. April 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1394 vom 5. Juni 2012.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 14.00 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Roger BÖFFEL, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-66636 Tholey, Im Kleegarten.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Maître Marianne GOEBEL, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmenzähler Maître Eric PRALONG, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft Ingenium Engineering S.A. und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Herrn Roger BÖFFEL, Diplom-Ingenieur, geboren am 20. Januar 1966 in St. Wendel (Deutschland) wohnhaft in D-66636 Tholey, Im Kleegarten, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator verfügt über die weitgehendsten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 des Handelsgesellschaftsgesetzes vorgesehenen Befugnisse und Vollmachten, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erforderlich wäre.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Honorare und Auslagen trägt die Übernehmende Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter um 14.15 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparent, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. BÖFFEL, M. GOEBEL, E. PRALONG, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13561. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 20. November 2012.

Référence de publication: 2012151005/46.

(120199254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Imaginations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 31.827.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2012.

Référence de publication: 2012151009/10.

(120198811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Ingria Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012151015/11.

(120198840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Geo Debt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.788.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Luxgoal S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 33,332,184.65, established and having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under the number B 152 268, and

AXEUROPE S.A., a Société Anonyme, governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under the number B 159 139;

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given in Luxembourg.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Geo Debt GP S.à.r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to act as the manager and unlimited shareholder of Geo Debt Finance S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the 1915 Law.

Its purpose may also be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or in foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of four members at least, who need not be partners of the Company and who are either class A managers or class B Managers.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

Each partner or group of partners representing at least forty percent of the subscribed share capital shall be entitled to propose its candidates to the general meeting of partners for their appointment as class A managers respectively class B managers.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election, it being understood that such manager is to be presented in the same manner as the manager whose office became vacant.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least a majority of the managers is present or represented and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting and at least by the vote of one class A manager and one class B manager.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or jointly by one class A manager and one class B manager.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by one class A manager and one class B manager.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of April of each year to the thirty-first of March of the following year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of March, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The articles thus having been established, the shares have been subscribed as follows:

- 27,500 shares by Luxgoal S.ar.l., predesignated and represented as said before.
- 22,500 shares by AXEUROPE S.A., predesignated and represented as said before.

All the shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount fifty thousand euro (EUR 50,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and fifty euro (EUR 1,050.-).

Resolutions taken by the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed Class A managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine MICHEL, born on July 19, 1977 in Epinal (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and

- Kees JAGER, born on April 1, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey;

The following persons are appointed Class B managers of the Company for an indefinite duration:

- Yann BAK, born on August 29, 1979 in Douarnenez, France, with professional address at 20 Place Vendôme, F-75001 Paris; and

- Simon BARNES, born on December 2, 1962 in Liverpool, England, with professional address at 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuvième jour de novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Luxgoal S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 33,332,184.65, établie et ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 268, et

AXEUROPE S.A., une société anonyme, régie par les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 139 et ayant son siège social au 24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

ici représentées par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données à Luxembourg.

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Geo Debt GP S.à.r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'agir en tant que gérant et associé commandité de Geo Debt Finance S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu de la Loi de 1915

Son objet est également l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et sont soit gérants de classe A soit gérants de classe B.

Les gérants sont élus par résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

Chaque associé ou groupe d'associés représentant au moins quarante pour cent du capital social de la Société présente ses candidats à l'assemblée générale des associés pour leur nomination en tant que gérants de classe A respectivement gérants de classe B.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion et avec au moins la voix d'un gérant de classe A et celle d'un gérant de classe B.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion ou conjointement par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou conjointement par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 27.500 parts sociales par Luxgoal S.à.r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-avant,
- 22.500 parts sociales par AXEUROPE S.A., prédésignée et représentée comme dit ci-avant

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Résolutions prises par l'assemblée des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée des associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Séverine MICHEL, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et

- Kees JAGER, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey;

Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Yann BAK, né le 29 août 1979 à Douarnenez (France), ayant son adresse professionnelle au 20 Place Vendôme, F-75001 Paris; et

- Simon BARNES, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société;

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150959/436.

(120199611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.356.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 8 novembre 2012 sous la référence L120192147.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151112/13.

(120198837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Jos Balthasar Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.
R.C.S. Luxembourg B 129.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151022/10.

(120198903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Jdos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151026/10.

(120198906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

La Luxembourgeoise de Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 99.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La Luxembourgeoise de Restauration S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012151051/11.

(120198807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Geotex International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 79.390.

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GEOTEX INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 506 du 5 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53949. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150961/56.

(120199128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pavas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151181/10.

(120198905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

New Star Global Property Management (Luxembourg Four) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.796.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151138/10.

(120198847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

New Star Global Property Management (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 119.270.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151139/10.

(120198848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Robert Laubach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 95.621.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 octobre 2012 que:

Le conseil d'administration nomme comme administrateur délégué Monsieur Jean-Marie Laubach, né le 20 août 1963 à Ettelbruck, demeurant à 4, Schierenhaff, L-9184 Schieren. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012151220/13.

(120198803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.057.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 148.400.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 établis par The Sherwin-Williams Company, société mère de Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2012151233/14.

(120198802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

SAL.HI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 155.757.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151247/9.

(120198816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

SAL.HI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 155.757.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151248/9.

(120198817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Schumacher-Goetzinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 103, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 85.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHUMACHER-GOETZINGER S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012151254/11.

(120198836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Spinforge, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 158.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151276/10.

(120198902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Stodiek Ariane I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 66.603.

Il y lieu de noter que la fonction de Monsieur Tom Wagner est administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012151277/12.

(120198800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Stodiek Ariane II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 66.604.

Il y lieu de noter que la fonction de Monsieur Tom Wagner est administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012151278/12.

(120198799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Gentilly Allende S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 172.767.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-fifth of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116 983, here represented by its manager Mr. Eric GILSON, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, with power to engage the company by his sole signature.

Such appearing party, represented as here above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Title I. - Object, Duration, Denomination, Registered Office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "GENTILLY ALLENDE S. à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Title III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners in accordance with the provisions set out hereafter.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall validly be bound in all circumstances by the sole signature of one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title IV. - Accounting Year, Allocation of Profit

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which is the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Upon dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

Title VI. - General Provisions

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The shares with a nominal value of one eurocent (0.01 EUR) have been subscribed as follows:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prenamed: shares	1,250,000
TOTAL: shares	<u>1,250,000</u>

All the shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1.300.- EUR).

Resolutions of the members

1) The company will be administered by two (2) managers nominated for an unlimited duration:

a) Mr Christian TAMISIER, lawyer, born on 24 April 1961 in Geneva (CH), residing professionally in CH-1205 Geneva, 8, rue St. Léger;

b) Mr Eric GILSON, private employee, born on 25 September, 1971 in Libramont (B), with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 983, ici représentée par son gérant Monsieur Eric GILSON, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, durée, dénomination, siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "GENTILLY ALLENDE S. à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1 250 000) parts sociales de un eurocent (0,01 EUR) chacune.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, soit par télégramme, télex ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyés par lettre ou téléfax.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés dans les conditions décrites ci-après.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre V. - Dissolution, liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Titre VI. - Disposition générales

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de un eurocent (0,01 EUR) ont été souscrites comme suit:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prénommée:	1.250.000 parts sociales
TOTAL:	1.250.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par deux (2) gérants nommés pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christian TAMISIER, avocat, né le 24 avril 1961 à Genève (CH), demeurant professionnellement à CH-1205 Genève, 8, rue St.Léger;

b) Monsieur Eric GILSON, employé privé, né le 25 septembre 1971 à Libramont (B), avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Gilson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2012. LAC/2012/50612. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150975/350.

(120199031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Stodiek Ariane III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 66.605.

Il y lieu de noter que la fonction de Monsieur Tom Wagner est administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012151279/12.

(120198798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Symfo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 146.991.

L'an deux mil douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SYMFO INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg (la «Société») constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1442 du 27 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 244 du 4 février 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane ROBERT, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David GOFFLOT, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents,

les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société d'Esch-sur-Alzette à L-4702 Pétange, rue Robert Krieps, 24.
2. Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à L-4702 Pétange, rue Robert Krieps, 24, de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi à Pétange»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. ROBERT, A. BRAQUET, D. GOFFLOT et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53433. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151285/51.

(120199194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Um Gringert SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

R.C.S. Luxembourg B 103.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John Dondlinger

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012151321/11.

(120198907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

J & Be International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 53.793.

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (Assemblée) des actionnaires de «J & BE INTERNATIONAL S.A.» (la «Société»), avec siège social au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg (un contrat de domiciliation ayant été dénoncé suivant déclaration du 25 mai 2012), une société anonyme se qualifiant comme société de participations financières, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B 53 793, constituée originairement sous la dénomination de «NEDERLUX S.A.», suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 19 janvier 1996, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 du 19 avril 1996.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Maître Gianluca Minniti, résidant professionnellement à Via Podgora 15, 20121 Milan (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michael JJ Martin, résidant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Peter, résidant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, sans mention de valeur nominale, chacune entièrement souscrite et libérée.

II. Que le Parquet près le Tribunal de Milan (Italie), par décision numéro 25915/12 RGNR MOD 21 en date du 3 août 2012, a nommé Maître Gianluca Minniti, avocat à Milan, administrateur judiciaire des titres au porteur représentant les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de la Société.

Une copie de cette décision, avec une traduction en français par un traducteur inscrit près le Tribunal de Milan, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Que sur requête du 24 octobre 2012 par Maître Gianluca Minniti, le Parquet près le Tribunal de Milan (Italie) a donné, en date du 24 octobre 2012, l'autorisation de procéder à la mise en liquidation de la Société, de désigner la société à responsabilité limitée Deloitte Tax & Consulting (ci-après définie) en qualité de liquidateur, et de fixer le siège social de la Société pour les besoins de la liquidation au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Une copie de cette requête et de l'autorisation donnée par le Parquet près le Tribunal de Milan, avec une traduction en français par un traducteur inscrit près le Tribunal de Milan, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

IV. Que Maître Gianluca Minniti détient la totalité des titres au porteur de la Société qui se matérialise par deux certificats représentant chacun 625 actions de la Société.

V. Que le nombre d'actions au porteur détenus par Maître Gianluca Minniti est renseigné sur une liste de présence signée par Maître Gianluca Minniti, le président, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Cette liste, paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et Page 2 sur 4 le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

VI. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions au porteur sont présentes à la présente assemblée et représentent 100% du capital de la Société, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VII. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) De fixer le siège social de la Société au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- 2) De décider sur la dissolution et la mise en liquidation de la Société;
- 3) De nommer «Deloitte Tax & Consulting», représentée par Monsieur Michael JJ Martin, aux fonctions de liquidateur (le «Liquidateur»);
- 4) De déterminer les pouvoirs du Liquidateur.

Première résolution

L'Assemblée décide, par vote unanime, de fixer le siège social de la Société au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, par vote unanime, la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, par vote unanime, de nommer «Deloitte Tax & Consulting», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 165 178) représentée par Monsieur Michael JJ Martin, demeurant professionnellement au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, aux fonctions de seul liquidateur (le «Liquidateur») de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, par vote unanime, d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs pour des opérations ou des tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire présent ni aucune autre personne désirant prendre la parole, sur ce, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux membres et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Minniti, Martin, Peter, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 novembre 2012. Relation: RED/2012/1504. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 novembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2012151020/84.

(120198865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Alterna Global Hedge S.A. SICAF FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151413/10.

(120200319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Alterna Global Hedge S.A. SICAF FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151414/10.

(120200320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Altwies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 92.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151444/10.

(120200325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

King Power Wine & Liquor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.781.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, soussigné.

Comparaît:

«Glory Power Limited», une société de droit une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à 3/F, Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Corporate Affairs of the British Virgin Islands, sous le numéro 465753,

Fondateur ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera

"KING POWER WINE & LIQUOR S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet de détenir, directement ou indirectement, d'acquérir, d'acheter, de vendre ou de céder des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ou entités juridiques luxembourgeoises ou étrangères, et d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière de même qu'elle peut transférer par voie de vente, échange, ou autrement, tous titres, actions, obligations négociables ou non, certificats de dépôt et autres instruments de dette et, plus généralement, toutes valeurs mobilières et tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelconque. La Société peut également acquérir, détenir, investir dans, développer, céder, gérer, accorder des licences ou sous-licences sur, tous droits de propriété intellectuelle de toute nature de même qu'elle peut créer, gérer, développer et céder un portefeuille composé de tels droits.

La Société peut encore effectuer toutes opérations commerciales, financières, techniques ou autres opérations et transactions généralement quelconques, en ce y compris dans le domaine de l'immobilier, lesquelles sont, directement ou indirectement liées à son objet ou que la Société estime utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Glory Power Limited, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant:

- Monsieur Ying Nam CHENG, administrateur, né le 12 novembre 1957 à Hong Kong avec adresse professionnelle au Nan Fung Commercial Centre, 19 Lam Lok Street, Kowloon Bay, Kowloon, Hong Kong.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature individuelle de chaque gérant

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

English translation of the text above:

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Glory Power Limited" a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at 3/F, Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Registrar of Companies of Corporate Affairs of the British Virgin Islands, under the number 465753,

The founder is here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is

"KING POWER WINE & LIQUOR S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the Company is to hold, directly or indirectly, acquire, buy, sell or dispose of, protect, invest in, develop, manage, license or sub-license or otherwise exploit intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including but not limited to patents, trade- and service marks, industrial designs, copyright, know-how, trade-secrets and other industrial and commercial ideas or other intellectual property rights (hereafter "IP"). The Company may also set up, administrate, hold, manage and develop a portfolio consisting of IP.

The Company may further acquire or dispose of participations, affiliations or other interests in other Luxembourg or foreign companies, legal entities or enterprises, as well as manage, administrate, control and develop such participations, affiliations or interests.

The Company may further perform any commercial, financial, technical or other operations and transactions of any nature, including with respect to real estate, which are, directly or indirectly, connected with its purposes or which it deems to be useful to the accomplishment or the development of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (Twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (Five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial

year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Glory Power Limited, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400,-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration

Manager:

Mr Ying Nam CHENG, companies director, born on 12th November 1957, in Hong Kong, professionally residing at Nan Fung Commercial Centre, 19 Lam Lok Street, Kowloon Bay, Kowloon, Hong Kong.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the individual signature of any manager.

- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14016. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012151045/355.

(120199111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Globeweb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 276, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 151.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012151719/11.

(120200323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Europro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 28.895.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65199 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151670/10.

(120200329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.066.

Il résulte d'un contrat de vente et d'achat signé le 7 novembre 2012 que les 500 parts sociales détenues par Duchy Investments S.à r.l. ont été cédées avec effet immédiat à Melio Luxembourg International S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81078, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'intégralité de son capital sont désormais détenues par Melio Luxembourg International S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour la société

Sophie Mellinger / Jorge Pérez Lozano

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012151563/18.

(120200253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Stena Carron Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 172.773.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

The company Stena Carron Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

duly represented by Mr. Stephen Robert CLARKSON, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on November 9, 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) governed by Luxembourg law, under the name of Stena Carron Lux 2 S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the sole manager or, in case of a plurality of managers, by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group of companies the Company is part of, any assistance of whatever kind including but not limited to financial assistance, loans, advances, securities or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company's purpose is further the buying, the holding and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

In addition, the Company may charter, hold, lease, operate and/or provide vessels and equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; the Company may also acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed corporate capital is set at twenty thousand US-Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) corporate units with a par value of one US-Dollar (USD 1) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or by a resolution of the members, as the case may be.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one person has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by a board of managers composed of at least two (2) A managers and one (1) B manager, either members or not.

The managers are appointed by the general meeting of members, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The managers may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of managers because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may be represented at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex, telefax or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, or, in his absence, by the chairman *pro tempore*, who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers or the sole manager, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf and in the interest of the Company.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers or the sole manager.

The board of managers or the sole manager may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not

to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board or the sole manager shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company will be bound by the joint signatures of either (i) two (2) A managers or (ii) one (1) A manager plus one (1) B manager, except for the day-to-day management of the Company (for costs and/or expenses below twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,-) where the signature of one (1) A manager will be binding for the Company.

The Company will be bound by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers or the sole manager as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or

- (ii) to carry them forward or

- (iii) to transfer them to another distributable reserve, account of the Company. Notwithstanding the above, the members may resolve to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

(i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;

(ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient assets are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions exist without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and thirteen.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) corporate units have been issued with an aggregate premium of eighty thousand US-Dollars (USD 80,000).

All of the twenty thousand (20,000) corporate units have been subscribed by the company Stena Carron Lux 1 S.à r.l., prenamed.

All of the twenty thousand (20,000) corporate units as well as the attached premium have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of one hundred thousand US-Dollars (USD 100,000) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Evidence of the payment of the amount of one hundred thousand US-Dollars (USD 100,000) has been made to the notary by a banking certificate.

Resolutions of the Sole Member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital took the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is set at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed managers for an unlimited duration:

As A managers:

- Mr. Stephen Robert CLARKSON, company director, born on 4 January 1957 in Liverpool, United Kingdom, residing privately at 19, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg;

- Mrs. Annika HULT, managing director, born on 17 April 1973 in Lerum, Sweden, residing privately at 5, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- Mr. Ernst KRAUSE, company director, born on 24 March 1946 in Sankt Peter-Ording, Germany, residing privately at 24, Rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher;

As B manager:

- Mr. Staffan Werner HULTGREN, company director, born on 30 December 1961 in Fagelvik, Sweden, residing privately at Golfbanevägen 20, SE-436 50 Hovås, Sweden.

4) The private limited liability company KPMG Luxembourg, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149133, is appointed as the Company's independent auditor (Réviseur d'entreprises) for a period which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

5) The amount of two thousand US-Dollars (USD 2,000) is allocated out of the share premium account to the legal reserve account of the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document, having been read to the person appearing, that person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am neunten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Stena Carron Lux 1 S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet gemäß den Gesetzen von Luxemburg, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, im Zuge der Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Stephen Robert CLARKSON, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 9. November 2012.

Die besagte Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person, welche den Gründer vertritt und den unterzeichnenden Notar an dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung anliegend.

Der Gründer, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) welche den geltenden Gesetzen und der folgenden Satzung unterliegen wird, aufzunehmen:

Titel I. Form - Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Form - Name. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die dem Luxemburger Recht unterliegt, unter der Bezeichnung Stena Carron Lux 2 S.à r.l. (nachstehend die "Gesellschaft"), gegründet.

Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft besteht auf unbeschränkte Zeit.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Er kann innerhalb der Stadt Luxemburg durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführung verlegt werden.

Er kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollten sich Entwicklungen politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art zugetragen haben oder imminenz werden, die die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland, wie durch die Geschäftsführung bestimmt, gefährden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Beendigung dieser anormalen Zustände, ins Ausland verlegt werden; diese vorübergehenden Maßnahmen beeinflussen in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Diese vorübergehenden Maßnahmen werden von der Geschäftsführung getroffen und allen betroffenen Parteien mitgeteilt.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist es Beteiligungen, unter welcher Form auch immer, in jedem kaufmännischen, industriellen, finanziellen oder anderen Luxemburger oder ausländischen Unternehmen zu halten; sämtliche Wertpapiere und Rechte durch Beteiligung, Einlage, Optionsrecht oder auf sonstige Art und Weise zu erwerben.

Die Gesellschaft kann ihr Vermögen nutzen, um es in Grundbesitz zu investieren, um ihre Aktiva, wie sie von Zeit zu Zeit zusammengesetzt sind, nämlich aber nicht beschränkt auf ihr Portfolio von Wertpapieren jeglichen Ursprungs, zu errichten, verwalten, auszubauen und darüber zu verfügen, um sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen zu beteiligen, um durch Investition, Zeichnung, Unterzeichnung oder Optionsrecht, Wertpapiere und alle Rechte des geistigen Eigentums zu erwerben, sie durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder sonstwie zu veräußern, um Lizenzen für Rechte des geistigen Eigentums zu erhalten oder zu gewähren und den Gesellschaften, oder zum Nutzen der Gesellschaften, in welchen sie eine mittelbare oder unmittelbare Beteiligung hält, sowie der Gruppe von Gesellschaften der die Gesellschaft angehört, jede Unterstützung jeglicher Art, einschließlich aber nicht beschränkt auf finanzielle Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse, Sicherheiten oder Garantien zu gewähren.

Ohne Beeinträchtigung der Allgemeinheit des Gesellschaftsobjektes, kann die Gesellschaft noch folgendes unternehmen:

- der Erwerb, Besitz, Verwaltung, Verkauf, Tausch, Übertragung, Handel und Investition in und Abtretung von Anteilen, Anleihen, Fonds, Noten, Schuldtitel und anderen Wertpapieren, die Aufnahme von Darlehen und die Ausgabe von Schuldscheinen hierfür, sowie Darlehen gewähren;
- der Erwerb von Einkommen als Folge der Verfügung oder Lizenzerteilung von Urheberrechten, Patenten, Mustern, geheimen Verfahren, eingetragenen Marken oder anderen ähnlichen Interessen;
- die Gewährung von technischer Unterstützung;
- die Beteiligung in und der Geschäftsführung von anderen Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann Darlehen in jeder Form aufnehmen und Anleihen, Noten, Wertpapiere, Schuldverschreibungen und Bescheinigungen privat ausgeben, vorausgesetzt, dass sie nicht frei übertragbar sind und dass sie nur in eingetragener Form ausgegeben werden.

Ferner besteht der Zweck der Gesellschaft im Kauf, Besitz, Verkauf sowie in der Anmietung und Vermietung und im Management von Hochseeschiffen, einschließlich der finanziellen und geschäftlichen Tätigkeiten, welche mit oben genannten Aktivitäten unmittelbar oder mittelbar verbunden sind.

Zusätzlich kann die Gesellschaft Seefahrzeuge sowie die Ausstattung, welche zur Erbringung von Ölbohr- und Gasbohrdienstleistungen benutzt wird, chartern, besitzen, mieten, betreiben und/oder zur Verfügung stellen; ferner kann die Gesellschaft dahingehende Ausstattungen erwerben, besitzen, managen, verkaufen oder veräußern, finanzielle, wirtschaftliche und andere Transaktionen, welche vertragliche Bohrdienstleistungen betreffen, eingehen, betreuen oder an diesen teilnehmen.

Die Gesellschaft kann alle wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Geschäftsvorgänge, welche unmittelbar oder mittelbar die oben genannten Bereiche betreffen, durchführen, um die Erfüllung des Gesellschaftszwecks zu ermöglichen.

Allgemein kann die Gesellschaft jede Handlung unternehmen, welche sie für die Erfüllung und die Förderung ihres Gesellschaftszwecks für nötig erachtet.

Titel II. Gesellschaftskapital und Geschäftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend US-Dollar (USD 20.000), eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem US-Dollar (USD 1).

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch Beschluss der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, wie der Fall auch sein mag.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Zuteilung eines Teils der Aktiva und des erzielten Gewinnes der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu der Zahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 6. Anteilübertragung. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Im Falle mehrerer Gesellschafter, ist die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nicht-Gesellschafter abhängig von der in einer Hauptversammlung getätigten Zustimmung der Gesellschafter, die darin mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Im Falle eines alleinigen Gesellschafters, sind die Geschäftsanteile frei zugunsten Nicht-Gesellschaftern übertragbar.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter von der Zustimmung der Gesellschafter abhängig, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter vertreten. In diesem Fall jedoch, ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen.

Art. 7. Erwerb der Anteile durch die Gesellschaft. Die Gesellschaft kann unter den gesetzlich erlaubten Bedingungen ihre eigenen Anteile erwerben.

Der Erwerb und die Verfügung durch die Gesellschaft von und über Anteile, die sie in ihrem eigenen Gesellschaftskapital hält, soll aufgrund eines Beschlusses unter den Fristen und Bedingungen der Gesellschafterversammlung stattfinden.

Titel III. Gesellschafterversammlung

Art. 8. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Jede ordnungsgemäß einberufene Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Gesellschaftskapital und die sonstigen Bestimmungen gegenwärtiger Satzung können jederzeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Mehrheit, der Gesellschafter, welche mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden. Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft durch einen einstimmigen Beschluss ändern.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 9. Stimmrecht. Jeder Geschäftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme in ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen; falls sich ein Anteil im Besitz von mehr als einer Person befindet, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen zu der Gesellschaft benannt wurde.

Art. 10. Alleiniger Gesellschafter. Wenn die Gesellschaft nur über einen Gesellschafter verfügt, so übt dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters, die im Bereich des ersten Absatzes gefasst werden, werden protokolliert oder schriftlich niedergelegt.

Ebenfalls werden die Verträge, welche zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der von ihm vertretenen Gesellschaft eingegangen werden, protokolliert oder schriftlich niedergelegt. Dennoch ist diese letzte Vorschrift für laufende Geschäfte, die unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden, nicht anwendbar.

Titel IV. Geschäftsführung

Art. 11. Geschäftsführer / Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch eine Geschäftsführung geleitet, die sich aus mindestens zwei (2) A Geschäftsführern und einem (1) B Geschäftsführer, die Gesellschafter sein können, zusammensetzt.

Die Geschäftsführer werden durch die Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt, die ihre Zahl bestimmt, die Dauer ihres Amtes, sowie ihre Vergütung festlegt. Sie halten das Amt inne, bis ihre Nachfolger gewählt sind.

Die Geschäftsführer können jederzeit, mit oder ohne Begründung (ad nutum), durch Beschluss der Hauptversammlung ihres Amtes enthoben werden.

Im Falle einer oder mehrerer Vakanzen in der Geschäftsführung, aufgrund Todes, Ruhestandes oder dergleichen, können sich die verbleibenden Geschäftsführer entschließen, eine solche Vakanz, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Gesetzes, zu besetzen. In diesem Fall bestätigt die Hauptversammlung die Wahl im Rahmen seiner folgenden Sitzung.

Art. 12. Versammlungen. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Sie kann weiterhin einen Sekretär ernennen, der nicht Geschäftsführer sein muss und der verantwortlich für das Anfertigen der Sitzungsprotokolle der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder eines jeden der Geschäftsführer an dem Ort zusammen, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche oder mündliche Einberufungen zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, wobei dann die Art des Dringlichkeitsfalles in der Einberufung genannt werden muss. Auf die Einberufung kann schriftlich oder per Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail durch jeden Geschäftsführer verzichtet werden. Gesonderte Einberufungen sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, welche aus einem Zeitplan hervorgehen, welcher vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per Kabeltelegramm, Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail durchgeführt werden.

Die Geschäftsführung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens eine Mehrheit von Geschäftsführern bei der Sitzung der Geschäftsführung anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen werden durch eine Mehrheit der, bei einer Sitzung anwesenden oder vertretenen, Geschäftsführer getroffen.

Art. 13. Protokolle der Sitzungen. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von dem Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den kommissarischen Vorsitzenden, der den Vorsitz dieser Sitzung übernommen hat.

Abschriften oder Auszüge solcher Protokolle, welche zur Vorlage in Rechtsstreitigkeiten oder in sonstiger Weise vorgelegt werden können, werden von dem Vorsitzenden und dem Sekretär oder zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Befugnisse. Die Geschäftsführung oder der alleinige Geschäftsführer, soweit dies gegeben ist, verfügt über die weitestgehenden Befugnisse jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung oder des alleinigen Geschäftsführers.

Der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solcher Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit vorherigem Einverständnis der Gesellschafterversammlung an einen oder mehrere Geschäftsführer oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die von dem alleinigen Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgelegt werden, beraten und beschließen. Der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung kann ebenfalls jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingenderweise Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und deren Bezüge festsetzen.

Art. 15. Vertretung. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsamen Unterschriften entweder (i) von zwei (2) A Geschäftsführern oder (ii) einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer, verpflichtet, abgesehen von der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft (für Kosten und/oder Ausgaben unter fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) bei der die Unterschrift von einem (1) A Geschäftsführer die Gesellschaft verpflichten wird.

Die Gesellschaft wird durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift jeder Person verpflichtet, an die solche Zeichnungsbefugnis durch die Geschäftsführung delegiert wurde.

Art. 16. Haftpflicht. Die Geschäftsführer sind, in Ausübung ihres Mandats, für die Verpflichtungen der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

Titel V. Abschlüsse

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft wird am ersten Januar eines jeden Jahres beginnen und am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres enden, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres.

Art. 18. Jahresabschluss. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch den alleinigen Geschäftsführer oder die Geschäftsführung ein Jahresabschluss, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt.

Der Jahresabschluss wird anschließend der jährlichen Gesellschafterversammlung vorgelegt.

Art. 19. Gewinne, Rücklagen und Dividenden. Das Guthaben der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der Kosten, Ausgaben, Tilgungen und Provisionen, so, wie von der jährlichen Gesellschafterversammlung gebilligt, stellt den Reingewinn der Gesellschaft dar.

Jedes Jahr werden wenigstens fünf Prozent (5%) von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung der gesetzlichen Rücklage endet, wenn die Rücklage einen Betrag erreicht hat, der zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft entspricht.

Die verbleibenden Gewinne werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verwendet, welche beschließen kann, (i) den Gesellschaftern Dividenden entsprechend den von Ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteilen, auszuzahlen oder (ii) sie vorzutragen oder (iii) sie zu einem anderen verteilbaren Rücklagenkonto der Gesellschaft zu übertragen.

Ungeachtet des oben angeführten, können die Gesellschafter beschließen, Vorschüsse auf Dividenden auf dem kommenden Reingewinn des aktuellen Geschäftsjahres auszuzahlen, vorausgesetzt dass:

(i) der Jahresabschluss des vergangenen Geschäftsjahres ordnungsgemäß durch einen Beschluss der Gesellschafter gebilligt wurde;

(ii) die Vorschüsse auf Dividenden innerhalb von zwei (2) Monaten nach der Aufstellung des Interimabschlusses durch die Gesellschafter, welches beurkundet, dass genügend Mittel zur Verfügung stehen, ausgezahlt werden;

Wenn die ausgezahlten Vorschüsse auf Dividenden den laut der jährlichen Gesellschafterversammlung endgültig verteilbaren Betrag übersteigen, wird der Überschuss nicht als ausgezahlte Dividende berücksichtigt, sondern als eine unverzüglich fällige Forderung der Gesellschaft gegenüber den Gesellschaftern.

Die obengenannten Bestimmungen bestehen, unbeschadet des Rechts der Gesellschafterversammlung den Gesellschaftern zu jedem Zeitpunkt jeden sich aus den vorigen Geschäftsjahren beziehenden und übertragenen Reingewinn oder jede, von verteilbaren Rücklagenkonten stammende Beträge auszuzahlen.

Titel VI. Auflösung - Liquidation - Verschiedenes

Art. 20. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator (en) (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung entscheidet und deren Befugnisse und Vergütungen festlegt.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit einer der Gesellschafter, werden in keiner Weise die Beendigung der Gesellschaft zur Folge haben.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft im Verhältnis, entsprechend den Geschäftsanteilen, die sie halten, den Gesellschaftern zugeteilt.

Art. 21. Verschiedenes. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und wird am einunddreißigsten Dezember zweitausendunddreizehn enden.

Zeichnung und Zahlung

Die zwanzigtausend (20.000) Geschäftsanteile wurden mit einem Gesamtagio in Höhe von achtzigtausend US-Dollar (USD 80.000) ausgegeben.

Sämtliche zwanzigtausend (20.000) Geschäftsanteile wurden von der vorbenannten Gesellschaft Stena Carron Lux 1 S.à r.l. gezeichnet.

Sämtliche zwanzigtausend (20.000) Geschäftsanteile sowie das angegliederte Agio wurden vollständig durch den vorbenannten Zeichner einbezahlt, so dass der Betrag von hunderttausend US-Dollar (USD 100.000) der Gesellschaft, wie vom unterzeichnenden Notar festgestellt, frei zur Verfügung steht.

Der Nachweis der Zahlung des Betrages in Höhe von hunderttausend US-Dollar (USD 100.000) wurde gegenüber dem Notar in Form eines Bankzertifikates erbracht.

Beschluss des alleinigen Gesellschafters

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, vertreten wie hiervor angegeben, welcher das gesamte Stammkapital vertritt, folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg festgelegt;
- 2) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf vier (4) festgelegt;
- 3) Die nachstehend genannten Personen werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern bestimmt:

Als A Geschäftsführer:

- Herr Stephen Robert CLARKSON, Geschäftsdirektor, geboren am 4. Januar 1957 in Liverpool, Vereinigtes Königreich, privat wohnhaft in 19, rue Henri VII, L-1725 Luxemburg;
- Frau Annika HULT, geschäftsführende Direktorin, geboren am 17. April 1973 in Lerum, Schweden, privat wohnhaft in 5 Val Ste Croix, L-1371 Luxemburg;
- Herr Ernst KRAUSE, Geschäftsdirektor, geboren am 24. März 1946 in Sankt Peter-Ording, Deutschland, privat wohnhaft in 24, Rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher;

Als B Geschäftsführer:

- Herr Staffan Werner HULTGREN, Geschäftsdirektor, geboren am 30. Dezember 1961 in Fagelvik, Schweden, privat wohnhaft in Golfbanevägen 20 SE-436 50 Hovås, Schweden.

4) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KPMG Luxembourg, mit Gesellschaftssitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 149133, wird zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft (Réviseur d'entreprises) ernannt für eine Amtszeit, welche auf der jährlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, enden wird.

5) Der Betrag in Höhe von zweitausend US-Dollar (USD 2.000) wird der gesetzlichen Rücklage aus dem Agiokonto zugeführt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar erklärt hiermit, die Erfüllung der im Artikel 183 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften aufgezählten Bedingungen überprüft zu haben und bestätigt, dass sie erfüllt wurden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, werden auf ungefähr tausendeinhundert Euro (EUR 1.100) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Person die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Version. Gemäß dem Wunsch derselben Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die erschienene Person, unterzeichneten diese Person sowie der Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: S. R. CLARKSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société;

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151242/508.

(120199398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Kalifornia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151789/9.

(120200322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

BG Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.473.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Benoît GEORIS, gérant de société, né à Huy (Belgique), le 13 janvier 1961, demeurant professionnellement à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale,

détenteur de cinq cents (500) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "BG CONSULTING S.à r.l." (numéro d'identité 2008 24 09 824), avec siège social à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 118.473, constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de "ACASTASE INVESTMENTS S.A." suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1923 du 12 octobre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, numéro 923 du 15 avril 2008, ledit acte contenant notamment transformation de la société en société à responsabilité limitée et changement de la dénomination sociale en "BG CONSULTING S. à r.l." et suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2442 du 16 décembre 2009 et en date du 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2304 du 24 novembre 2009,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8365 Hagen, 48A, rue Principale à L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Luxembourg."

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GEORIS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4247. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 novembre 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012151374/45.

(120199037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

PVM Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012151949/11.

(120200324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.